

Arrondissement de Verdun

Des soumissions cachetées sont demandées et devront être reçues avant 10 h 30 à la date de dépôt ci-dessous, à la Direction du bureau d'arrondissement de Verdun, à l'attention du secrétaire d'arrondissement, 4555, rue de Verdun, à l'entrée principale, Verdun (Québec) H4G 1M4, pour :

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : S20-028

Descriptif : Rue Wellington, enlèvement des insertions de granit et remplacement par de l'enrobé bitumieux

Dépôt :

Date : Vendredi le 29 mai 2020

Heure : 10 h 30

Endroit : Mairie de l'arrondissement,

salle du conseil

4555, rue de Verdun

Verdun (Québec)

Dépôt de garantie : 10% (Cautionnement ou chèque visé)

Renseignements : verdun-greffe@ville.montreal.qc.ca

DOCUMENTS : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 1^{er} mai 2020.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions seront reçues à l'endroit, à la date et à l'heure indiqués ci-dessus. Un comité de sélection procédera à l'évaluation à partir des critères de qualité définis à cet effet.

La Ville de Montréal, arrondissement de Verdun ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

****COVID-19****

INFORMATIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

À moins qu'un addenda soit émis pour donner des instructions contraires, vous devez déposer vos soumissions au 4555, rue de Verdun, entrée principale, à compter de 8h30 et avant 10h30.

Les bureaux du Secrétariat de l'arrondissement seront fermés durant toutes les autres plages horaires jusqu'à nouvel ordre.

Ouverture des soumissions

En raison de l'arrêté ministériel numéro 2020-014, depuis le 2 avril, les organismes municipaux doivent effectuer l'ouverture des soumissions sans la présence du public ni de ceux qui ont soumissionné. L'ouverture doit se dérouler devant au moins deux témoins n'ayant aucun intérêt en lien avec le contrat visé. L'organisme municipal doit alors produire un enregistrement audiovisuel de l'ouverture des soumissions et, dès que possible, le rendre disponible dans le SÉAO.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 1^{er} mai 2020

Diane Garand

Secrétaire d'arrondissement par intérim